



Québec, Canada : La décision de permettre le transport de déchets radioactifs est condamnée

Par [Global Research](#)

Mondialisation.ca, 07 février 2011

Communiqué Msqn Gentilly 7 février 2011

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Environnement](#)

Analyses: [LE QUÉBEC](#)

Montréal, le 6 février 2011. Le Regroupement pour la surveillance du nucléaire (RSN), la Coalition for a Nuclear Free Great Lakes (CNFGL), le Mouvement Sortons le Québec du Nucléaire (MSQN), ainsi que de nombreux groupes affiliés, s'unissent pour condamner la décision de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) de permettre à Bruce Power (BP) de transporter par bateau vers la Suède 16 générateurs de vapeur —qui constituent 1600 tonnes de déchets radioactifs— via les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent. La cargaison dépasserait par six fois - ou même par 50 fois, selon la méthode de calcul utilisée - le seuil de radioactivité permis par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). C'est pour cette raison que la CCSN a dû faire une dérogation pour exempter Bruce Power de ces réglementations de l'AIEA.

«En dérogeant à la réglementation de l'AIEA, la CCSN a montré qu'elle est plutôt un promoteur de l'industrie nucléaire qu'un défenseur de l'intérêt public car ce n'est pas du tout dans l'intérêt public de permettre ce transport», a déclaré Gordon Edwards, président du RSN (en anglais : Canadian Coalition for Nuclear Responsibility).

«C'est un jour sombre pour les communautés autour des Grands Lacs et le long du fleuve Saint-Laurent ainsi que pour les 40 millions de personnes qui consomment l'eau potable dérivée de ces sources, car ce transport par bateau de déchets radioactifs n'est que le premier; il sera suivi par de nombreux autres du même genre», selon Michael Keegan, directeur de la CNFGL.

«La contamination radioactive de nos lacs et rivières est inévitable si on leur impose de façon routinière le transport de débris radioactifs provenant de réacteurs nucléaires en fermeture ou en réfection», affirme Michel Duguay, coordonnateur du MSQN.

De nombreux maires, communautés autochtones et ONG vont continuer à s'opposer à ces transports par bateau aux niveaux national et international. Ils vont continuer à porter ce sujet à l'attention des preneurs de décision à tous les niveaux du gouvernement. «Nos élus doivent se réveiller et adopter des lois qui protègent le public et l'environnement de la dissémination délibérée de déchets radioactifs», soutient Marc Chénier du RSN.

Lors du processus d'évaluation environnementale tenu en 2006, Bruce Power et la CCSN avaient déclaré que les générateurs de vapeur étaient en fait des déchets radioactifs et ne pouvaient donc pas être recyclés pour des raisons de sûreté. Ils avaient promis que ces déchets seraient stockés sur place, sur le terrain adjacent de l'Ontario Power Generation (OPG) connu sous le nom de Western Waste Management Facility. Ils y seraient entreposés

en surface jusqu'en 2043 avant d'y être enfouis.

OPG, le propriétaire des réacteurs de Bruce Power, est tout à fait prête à entreposer tous les générateurs de vapeur en provenance de tous les réacteurs ontariens sur leur terrain adjacent au site de Bruce. OPG a prévu y installer plus tard un atelier spécialisé capable de découper en morceaux les générateurs de vapeur, qui ont la taille d'un autobus et qui pèsent 100 tonnes chacun. Cette entente entre OPG et Bruce a été documentée dans un contrat signé en 2007.

Mais en octobre 2009 Bruce Power a fait pression sur OPG pour qu'on lui transfère les titres de propriété des générateurs de vapeur afin de réduire ses frais d'entreposage de déchets radioactifs en faisant affaire avec une firme suédoise. Celle-ci disperserait une partie de ces matériaux radioactifs dans des lingots de ferraille recyclée mis en vente sur les marchés, y introduisant ainsi une contamination radioactive.

«Cette pratique, la contamination du métal recyclé en y mélangeant des déchets radioactifs, a été condamnée par plusieurs organismes, dont les Nations-Unies, la Steel Manufacturers Association, et le International Recycling Bureau», a déclaré Kay Cumbow de Citizens for Alternatives to Chemical Contamination, au Michigan.

La source originale de cet article est Communiqué Msqn Gentilly
Copyright © [Global Research](#), Communiqué Msqn Gentilly, 2011

Articles Par : [Global Research](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca